

ACID'ANIMÉ CONTEST 2024

3ème édition

Article 1.

Le concours de courts-métrages d'animation ACID'ANIMÉ CONTEST est un évènement international ouvert à tou.te.s les cinéastes, de tout âge et toutes origines, qu'ils soient professionnel.le.s ou amateur.e.s. Il a pour but de mettre en avant le cinéma d'animation sous toutes ses formes. Il est organisé par l'association LES AMICALES ainsi que par la société de distribution et d'édition DORIANE FILMS.

Article 2.

Pour être admissible, le court-métrage doit nous être envoyé au format numérique via les différentes plateformes utilisées par le concours (FilmFest, FestHome ou FilmFreeway) sauf demande contraire. Le film ne doit pas dépasser 20 minutes (générique inclus). Les réalisateur.ice.s peuvent envoyer plusieurs films mais un seul pourra être retenu pour le jury. Les films non francophones doivent être accompagnés de sous-titres français ou anglais. Le court-métrage doit avoir été produit après le 1er janvier 2023. Le film ne doit pas avoir participé à une édition précédente de l'ACID'ANIMÉ CONTEST. Le film doit être composé à 80% de séquences animées (animation par ordinateur, animation en volume, papier découpé, peinture...).

Article 3.

Chaque participant.e déclare lors de sa participation posséder l'ensemble des droits sur les films proposés. Les problèmes de droits ne pourront être imputés à l'association LES AMICALES, ni à DORIANE FILMS et signifieront une disqualification du participant.e. L'inscription d'un film à ce concours ne nécessite aucun frais d'inscription.

Article 4.

La période d'inscription s'étend du 1^{er} septembre 2023 au 1er mars 2024. Une fois cette date passée, aucun film ne pourra être accepté. Tous les films inscrits seront visionnés par un comité de sélection.

Ce comité, composé de salarié.e de DORIANE FILMS, vont extraire entre dix et quinze films qui seront éligibles au prix suivant :

- Meilleur film
- Meilleure réalisation
- Meilleur scénario
- Meilleur travail visuel
- Meilleur travail sonore

Nous contacterons les réalisateur.ice.s des films sélectionnés pour les informer de cette sélection. Les courts-métrages sélectionnés seront transmis à un jury de professionnels qui visionnera et rendra un palmarès. Les résultats émis par le jury ne pourront être contestés.

Un prix du public sera remis au film ayant reçu le plus de vote après les deux projections.

Article 5.

La participation à ce concours implique que l'ayant-droit du film autorise gracieusement l'association LES AMICALES ainsi que DORIANE FILMS à faire deux projections publiques du film. Des images ainsi que des très courts extraits pour faire la promotion de l'évènement sur leur site ainsi que sur les réseaux sociaux.

Article 6.

Le concours se clôturera avec une cérémonie de remise de prix qui aura lieu à Paris dans un cinéma qui sera communiqué plus tard. Tous les films sélectionnés seront projetés et les prix seront remis aux films gagnants. Les réalisateur.ice.s des films seront invités à cet évènement, sauf information contraire, le voyage reste à la charge de la personne nommée. La date sera annoncée ultérieurement.

Article 7.

Les dates de la période d'inscription ainsi que de la cérémonie de remise de prix peuvent être modifié jusqu'au dernier moment par DORIANE FILMS en cas de problème de force majeure.

Article 8.

Un trophée sera remis pour chaque prix lors de la soirée. Si aucun.e réalisateur.ice n'est présent.e lors de la cérémonie, le trophée sera envoyé gratuitement à la personne en charge de l'inscription. Les possibles récompenses remises lors de la cérémonie seront communiquées plus tard.

ACID'ANIMÉ CONTEST 2024

3th edition

Section 1.

The ACID'ANIMÉ CONTEST animated short film competition is an international event open to filmmakers of all ages and backgrounds, whether professionals or amateurs. Its aim is to promote animation in all its forms. It is organized by LES AMICALES association and the distribution and publishing company DORIANE FILMS.

Section 2.

To be eligible, the short film must be sent to us in digital format via the various platforms used by the competition (FilmFest, FestHome or FilmFreeway) unless otherwise requested. The film must be no longer than 20 minutes (including credits). Filmmakers may submit several films, but only one will be considered by the jury. Non-French-speaking films must be accompanied by French or English subtitles. The short film must have been produced after 1 January 2023. The film must not have taken part in a previous edition of the ACID'ANIMÉ CONTEST. 80% of the film must be made up of animated sequences.

Section 3.

Each participant declares at the time of his or her participation that he or she owns all the rights to the films submitted. LES AMICALES and DORIANE FILMS cannot be held responsible for any problems with the rights and the entrant will be disqualified. There is no registration fee for entering a film in this competition.

Section 4.

The registration period runs from 1st September 2023 to 1st March 2024. Once this date has passed, no films will be accepted. All films entered will be viewed by a selection committee.

This committee, made up of DORIANE FILMS employees, will select between ten and fifteen films that will be eligible for the following prize:

- Best Film
- Best Directing
- Best Screenplay
- Best Visual Work
- Best Sound work

We will contact the directors of the selected films to inform them of this selection. The short films selected will be forwarded to a jury of professionals who will view and select the winners. The jury's results cannot be contested.

An Audience Award will be presented to the film that receives the most votes after the two screenings.

Section 5.

Participation in this competition implies that the film's copyright holder authorizes LES AMICALES and DORIANE FILMS to show the film to the public twice free of charge. Images and very short extracts will be used to promote the event on their website and social networks.

Section 6.

The competition will close with an awards ceremony to be held in Paris at a cinema to be announced at a later date. All selected films will be screened and prizes will be awarded to the winning films. The directors of the films will be invited to this event. Unless otherwise indicated, travel costs will be borne by the person nominated. The date will be announced at a later date.

Section 7.

The dates of the registration period and the prize-giving ceremony may be changed at short notice by DORIANE FILMS in the event of force majeure.

Section 8.

A trophy will be awarded for each prize during the evening. If no director is present at the ceremony, the trophy will be sent free of charge to the person in charge of registration. Possible awards to be presented at the ceremony will be announced at a later date.